

La Cavimac adresse chaque année aux structures de vie habilitées à la prestation FSI une enquête à renseigner puis à retourner par voie électronique ou par voie postale.

Finalités de l'enquête annuelle

L'enquête est nécessaire pour assurer le bon suivi de la prestation FSI. Elle fait partie intégrante du cahier des charges imposé aux structures de vie qui bénéficient du FSI.

Indications pour compléter l'enquête

L'enquête annuelle est disponible sous deux formes :

- **la version dématérialisée**

L'enquête en ligne est envoyée par courriel à compter du 11 février 2019 aux structures de vie habilitées au FSI. Pour accéder à l'enquête, il convient de cliquer sur le lien présent dans le corps du courriel.

Toutes les rubriques de l'enquête comportant l'astérisque suivant * sont à compléter **obligatoirement**. Dans le cas où vous ne seriez pas concerné(e), indiquez le chiffre 0 pour passer à la rubrique suivante.

Une fois l'enquête en ligne validée par vos soins, vous recevrez un accusé de réception au courriel indiqué dans le questionnaire. Cet accusé de réception :

- o rassemble les réponses saisies
- o donne accès à la possibilité de modifier les réponses

- **la version « papier »**

L'enquête papier est disponible sur le site internet de la Cavimac : www.cavimac.fr > imprimés à télécharger > forfait soins infirmiers. Elle est à retourner, accompagnée des pièces justificatives :

- o soit par voie postale : Cavimac – Pôle FSI
9 rue de Rosny
93100 MONTREUIL
- o soit par voie électronique : fsi@cavimac.fr

L'enquête doit impérativement être renseignée et transmise à la Cavimac au plus tard le 15 mars 2019.

Glossaire de l'enquête

- ARS (agence régionale de santé)
- ASD (aide-soignant diplômé)
- APA (allocation perte d'autonomie)
- AMP (aide médico-psychologique)
- CNRACL (caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)
- CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens)
- EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées)
- EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- FSI (forfait soins infirmiers)
- FSM (forfait soins médical)
- FRC (forfait repos-convalescence)
- HAD (hospitalisation à domicile)
- MSA (mutualité social agricole)
- PUV (petite unité de vie)
- RSI (régime de protection social des indépendants)
- SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)